

École Ahuntsic Ahuntsic-Bordeaux

Rencontre d'information

*Centre
de services scolaire
de Montréal*

Québec 

Raison de la consultation

- Modification potentielle à l'acte d'établissement prévue au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour l'école Ahuntsic

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

- Le CSSDM doit adopter un Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI).
 - Le CA du CSSDM adopte une version pour consultation en juin de chaque année;
 - Les CÉ sont consultés sur les modifications aux actes d'établissement d'octobre à janvier;
 - Le CA adopte le PTRDI en février pour entrée en vigueur en juillet.

PTRDI en consultation

Annonce également les délocalisations potentielles

- Planifiées sur 3 ans
 - Les délocalisations pour la rentrée 2022, 2023 et 2024 sont évaluées selon la planification des travaux;
 - Les milieux sont informés entre autres par le PTRDI.

PTRDI en consultation

Pour l'école Ahuntsic

- Le **PTRDI en vigueur** adopté en 2020 annonce des travaux majeurs de réfection qui nécessiteront de **délocaliser** partiellement ou complètement les **élèves** du bâtiment principal, possiblement à **l'École Marie-Anne**.
- Le **PTRDI en consultation** déposé en juin 2021 et modifié en octobre 2021 prévoit désormais une modification de l'acte d'établissement pour délocaliser l'école à **l'école Fernand-Seguin** le temps d'exécuter les travaux.

Objectif: Informer le CÉ pour permettre une consultation en toute connaissance de cause sur la modification de son acte d'établissement.

Description du bâtiment et portée des travaux

Bâtiment construit en 3 phases; 1922, 1925 et 1954.

Site

- La cour d'école présente des défaillances, le projet prévoit son réaménagement et la réfection des surfaces.
- Le stationnement est à refaire et son positionnement à revoir en fonction de la réglementation municipale.

Enveloppe du bâtiment

- La maçonnerie a été partiellement réhabilitée lors de rénovations récentes. Des travaux complémentaires restent à réaliser.
- La couverture a été remplacée récemment.
- La fenestration et les portes ont atteint leur fin de vie et nécessitent un remplacement.

Composantes intérieures du bâtiment

- En général, les finis intérieurs sont en mauvais état; tous les planchers, cloisons et plafonds sont à démolir et à remplacer.
- L'ensemble des composantes électriques et mécaniques sont vétustes et sont à remplacer.
- Les blocs sanitaires sont à refaire en entier (finis, équipement, plomberie, appareils, etc.).

Description du bâtiment et portée des travaux suite

Bâtiment construit en 3 phases; 1922, 1925 et 1954.

Autres enjeux

L'envergure des travaux à entreprendre donne l'opportunité de résoudre plusieurs enjeux, tel que:

- L'amélioration de l'aménagement et des fonctionnalités pour une utilisation plus contemporaine.
- La mise aux normes du bâtiment.
- La réhabilitation sismique.
- Le réaménagement des issues.
- La gestion de l'amiante.
- Etc.

Impacts des travaux

- Considérant qu'il s'agit d'une **réhabilitation complète de l'immeuble**, que les travaux prévus sont invasifs et affecteront tout le bâtiment, il sera impossible de maintenir les activités à l'intérieur de l'école (nuisances sonores, poussières, ruptures de services, difficultés d'accès au bâtiment, etc.).

Nous recommandons la délocalisation des élèves et de l'équipe-école afin d'assurer la santé et la sécurité des occupants ainsi que la continuité des services.

Besoins de l'école Ahuntsic (maison-mère)

Composition de l'école

Élèves primaires : fréquentation préscolaire à 3ème année

École de quartier à deux pavillons

Service de garde (fréquenté aussi par l'annexe)

Les **Classes d'accueil** seront **déplacées** dans un autre point de services.

	École Ahuntsic 10615, boulevard Saint-Laurent
Capacité d'accueil du bâtiment	16 gr.
Population	12 gr. Réguliers 4 gr. d'accueil
<i>Mat 5</i>	3
<i>1^{er} cycle</i>	6
<i>2^e cycle</i>	3
<i>Accueil</i>	4

Scénarios de délocalisation au PTRDI en consultation

Scénario possible au PTRDI en consultation

Lieu : 10050, avenue Durham— École Fernand-Seguin
Permet une délocalisation complète en cohabitation

Nouvelle opportunité

2901, rue de Louvain Est— Espace transitoire de Louis-Joseph-Papineau
Permet une délocalisation complète en cohabitation

Occupation prévue :

Année scolaire 2022 – 2023 Retour prévu pour année scolaire 2025 – 2026

Scénario 1

Lieu : 10050, avenue Durham— École Fernand-Seguin

École agrandie avec maintien de classes modulaires

Avantages:

Permet d'accueillir tous les élèves réguliers

Même secteur scolaire

Relativement près

Près de l'annexe

Mois d'effets négatifs sur l'organisation familiale

Pavillon fraîchement rénové

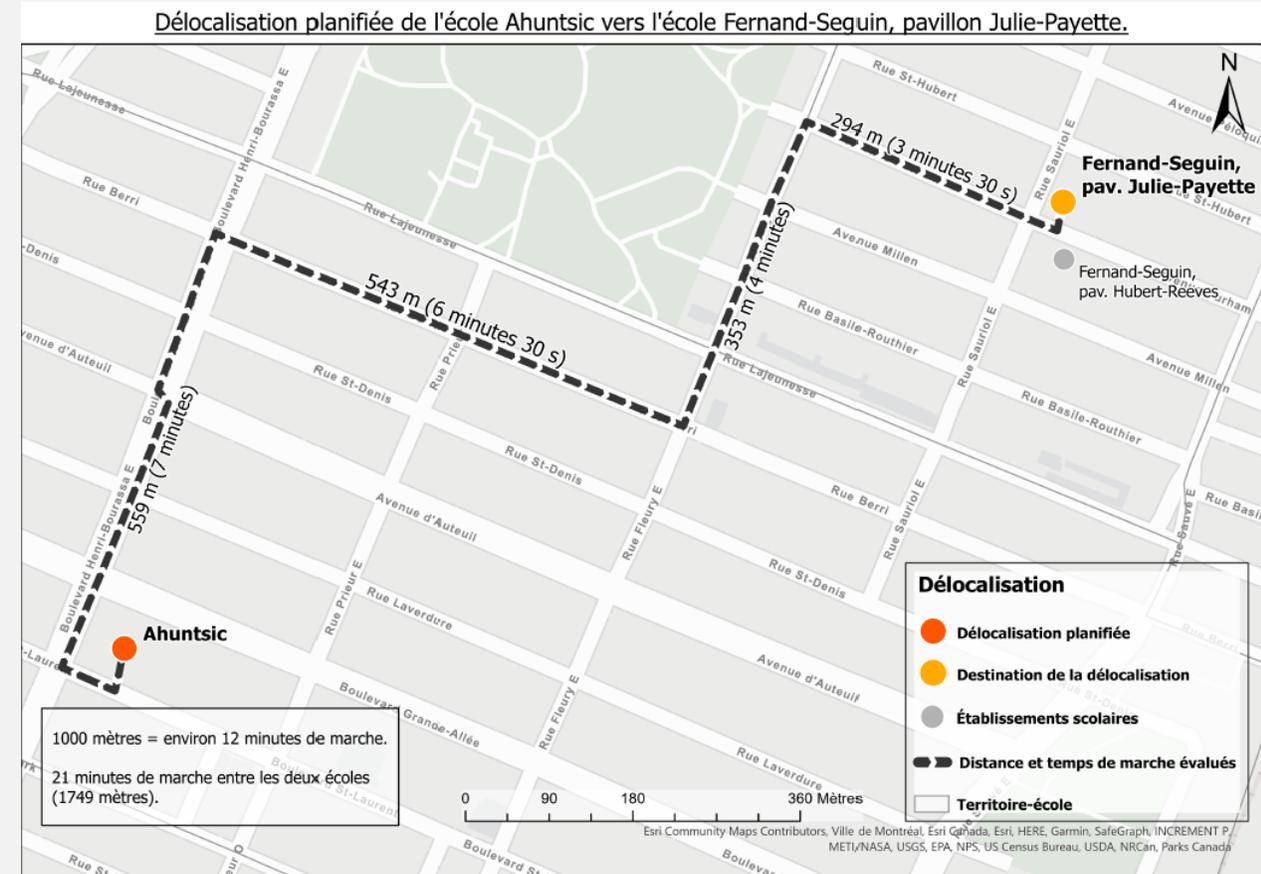
Inconvénients:

Délocalisation

Nécessite de partager des locaux avec une autre école

Relocalisation des classes d'accueil

Déménagement du SDG également



Répartition des espaces selon les besoins

Capacité Fernand-Seguin	
Nombre de locaux disponibles	# Locaux de scolarisation
Pav. Julie-Payette	8
Pav. Hubert-Reeves	20
Classes modulaires	3
Total	31

Type de locaux	Besoins		Total
	Fernand-Seguin	Ahuntsic	
Mat 5	2	3	5
Primaire	12	9	21
Total	14	12	26

Scénario 2

Lieu : 2901, rue de Louvain Est— Espace transitoire de Louis-Joseph-Papineau

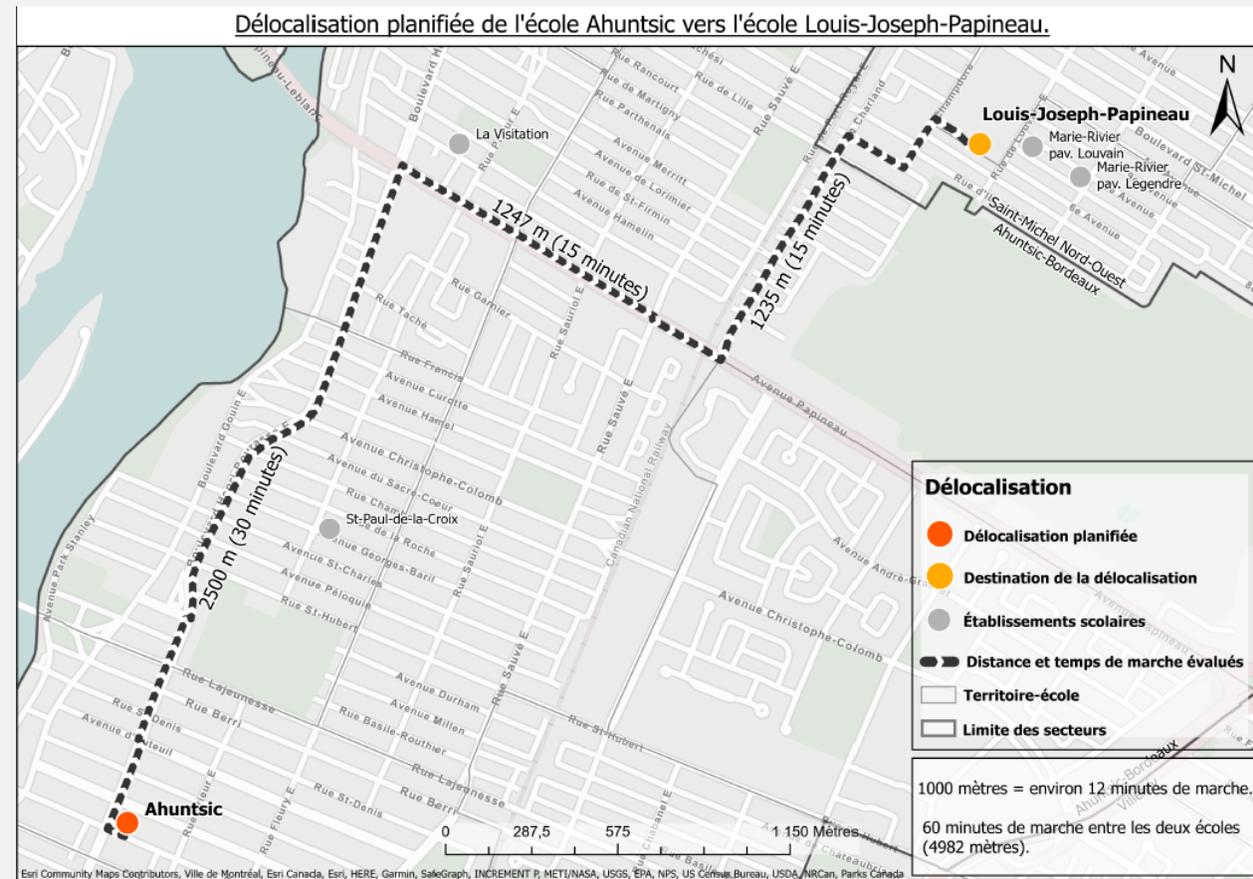
**Accueille présentement l'École Sainte-Lucie
(23 Groupes)**

Avantages:

Permet d'accueillir tous les élèves du bâtiment principal sans partage de locaux.
Espaces adaptés aux besoins

Inconvénients:

Délocalisation dans un autre secteur (approx 5 km)
Nécessite du transport scolaire
Possibilité de travaux à l'école Louis-Joseph-Papineau
Demande des ajustements à la vie familiale
Nécessite une modification du SDG des élèves de l'annexe pour les accueillir à Fernand-Seguin



Transport scolaire

- Le CSSDM applique sa politique de transport scolaire aux élèves délocalisés en fonction de la **distance du lieu de résidence** par rapport au lieu de délocalisation.
- Nous aurons plus de détails à fournir à ce sujet suite à l'adoption du PTRDI en **février 2022 et après les inscriptions.**

Options pour le service de garde si lieu de délocalisation est plus loin

Option A

Service de garde à même les lieux de délocalisation

- Gestion plus simple pour l'équipe-école,
- Présence des intervenants sur les lieux de scolarisation,
- Pas de transport entre les bâtiments pour les élèves et le personnel,
- Distance plus importante pour les parents pour aller conduire et chercher les enfants.

Options pour le service de garde si le lieu de délocalisation est plus loin

Option B

Service de garde de proximité

- Distance moins importante pour aller conduire et chercher les enfants matin et soir.
- Beaucoup de transport scolaire, (coûts importants et très peu de disponibilité chez les transporteurs).
- Possible modification de l'horaire selon les besoins des établissements
- Lieux potentiels ne sont pas encore identifiés

Attentes envers le CÉ

Transmettre au CSSDM:

- Son avis sur l'option de délocalisation privilégiée par le milieu;
- son avis sur l'option de service de garde privilégiée par le milieu, le cas échéant;
- tout autre élément qu'il juge important.

La décision sera prise au C.A. du mois de février et tenant compte de tous les éléments contextuels

Prochaines étapes

- Janvier 2022: Mi-janvier est la date limite pour transmettre l'avis du CÉ sur la modification à l'acte d'établissement
- Février 2022: Le C.A. adopte le PTRDI et autorise la modification à l'Acte d'établissement
- Mars-avril: Assemblée générale des parents pour expliquer les informations contenues dans le PTRDI
Et sur les enjeux liés au service de garde, au transport, à l'horaire, à l'organisation scolaire, etc.
- Avril-mai 2022 Une visite des lieux transitoires pour le personnel et/ou les parents
- Juin 2022 Organisation et déménagement de l'école
- Automne 2022 Début des travaux

Fin de la présentation

*Centre
de services scolaire
de Montréal*

Québec 